

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

#### **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-** Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Tarak ZAHAF et Mr Hilal OUALI

#### **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** **C.I.L** 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

#### **BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025** (exprimé en dinar tunisien)

		<b>31 Décembre <u>2025</u></b>	<b>31 Décembre <u>2024</u></b>
<b>ACTIFS</b>			
	<b>Notes</b>		
Caisses et avoirs auprès des banques	<b>4</b>	13 459 824	12 512 038
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	<b>5</b>	641 122 902	608 560 266
Portefeuille-titres commercial	<b>6</b>	21 207 581	32 164 553
Portefeuille d'investissement	<b>7</b>	57 169 793	49 608 109
Valeurs Immobilisées	<b>8</b>	13 419 090	15 710 156
Autres actifs	<b>9</b>	12 087 669	10 870 050
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>758 466 860</u></b>	<b><u>729 425 172</u></b>
		<b>31 Décembre <u>2025</u></b>	<b>31 Décembre <u>2024</u></b>
<b>PASSIFS</b>			
	<b>Notes</b>		
Dettes envers la clientèle	<b>10</b>	6 524 328	7 172 206
Emprunts et dettes rattachées	<b>11</b>	522 957 595	504 823 207
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>12</b>	75 064 574	73 080 792
Autres passifs	<b>13</b>	12 532 226	10 946 783
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>617 078 724</u></b>	<b><u>596 022 988</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves		69 208 748	60 163 806
Résultats reportés		17 804 097	21 097 225
Actions propres		(2 008 361)	(2 721 695)
Résultat de l'exercice		21 383 652	19 862 847
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>14</b>	<b><u>141 388 136</u></b>	<b><u>133 402 184</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>758 466 860</u></b>	<b><u>729 425 172</u></b>

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN****AU 31 Décembre 2025***(Exprimé en dinars)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<b><i>ENGAGEMENTS DONNES</i></b>		<b>135 571 508</b>	<b>128 752 706</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	28 402 230	25 525 715
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	106 169 277	102 226 991
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000
<b><i>ENGAGEMENTS RECUS</i></b>		<b>472 396 197</b>	<b>448 395 239</b>
Cautions Reçues	39- B-1	306 587 202	300 627 262
Garanties Reçues	39- B-2	27 904 213	20 053 790
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	137 904 782	127 714 187
<b><i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i></b>		<b>65 000 000</b>	<b>45 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	65 000 000	45 000 000

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DE RESULTAT**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	90 967 795	84 670 663
Intérêts et charges assimilées	16	(48 093 769)	(47 351 133)
Produits des placements	17	6 265 456	7 532 126
Autres produits d'exploitation	18	170 423	161 421
<b>Produit net</b>		<u>49 309 906</u>	<u>45 013 078</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	19	10 063 188	8 816 229
Dotations aux amortissements	20	690 720	534 785
Autres charges d'exploitation	21	4 516 583	4 185 687
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>15 270 491</u>	<u>13 536 701</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>34 039 415</u>	<u>31 476 378</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	3 670 527	2 844 066
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	1 337 204	725 142
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>29 031 684</u>	<u>27 907 170</u>
Autres gains ordinaires	24	1 454 338	293 440
Autres pertes ordinaires	25	(624)	(642)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>30 485 398</u>	<u>28 199 968</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(7 584 789)	(6 956 633)
Contribution sociale de solidarité	26	(758 479)	(690 244)
Autres contributions	26	(758 479)	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>21 383 652</u>	<u>20 553 091</u>
Contribution Conjoncturelle		-	(690 244)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<u>21 383 652</u>	<u>19 862 847</u>
<b>Résultat par action</b>	14	<b>3,153</b>	<b>2,947</b>

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	27	497 700 398	469 506 497
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(426 842 969)	(414 305 365)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(13 738 703)	(13 126 769)
Intérêts payés	30	(47 712 758)	(47 547 761)
Impôts et taxes payés	31	(24 865 323)	(15 928 292)
Placements monétaires	6	10 956 971	10 836 558
Autres flux liés à l'exploitation	37	5 290 768	5 404 280
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>788 384</u>	<u>(5 160 851)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(396 918)	(1 001 424)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	2 990 991	4 055 210
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(10 354 000)	(9 802 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	3 274 692	5 024 784
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(4 485 235)</u>	<u>(1 723 429)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à la cession d'actions propres	14	1 673 799	616 529
Dividendes et autres distributions	36	(15 071 166)	(13 648 376)
Encaissements provenant des emprunts	11	414 000 000	258 500 000
Remboursements d'emprunts	11	(395 957 996)	(246 926 866)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>4 644 637</u>	<u>(1 458 713)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>947 786</u>	<u>(8 342 993)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	12 512 038	20 855 031
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	13 459 824	12 512 038

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL**

#### ***1-1 Présentation de la société***

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de 5.000.000 DT divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 9 DT.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 DT à 5 DT et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 5.000.000 DT, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 10.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 DT à la création de 2.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2023.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2025, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

#### ***1-2 Régime fiscal de la société***

##### ***1-2-1 Impôt sur les sociétés :***

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% (le taux appliqué jusqu'au 31 décembre 2023 était de 35%) et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

#### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

#### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des marges des contrats de location-financement.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

#### **Note 2 : Référentiel comptable**

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

### **Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### **3-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### **3-2 Unité monétaire**

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**

##### *3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **a- Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

## **b- Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
  - a. Agriculture ;
  - b. Industries mécaniques et électriques ;
  - c. Industries agroalimentaires et oléifacateurs ;
  - d. Industries pharmaceutiques ;
  - e. Autres industries ;
  - f. BTP ;
  - g. Tourisme y compris les agences de voyages ;
  - h. Promotion immobilière ;
  - i. Commerce ;
  - j. Santé ;
  - k. Télécom et TIC ;
  - l. Autres Services y compris les agences de location de voitures.
2. La détermination pour chaque groupe de créances  $i$ , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2018 à 2025  $TMM_{gi}$  (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$  : Taux de migration de l'année  $N$  du groupe de contreparties  $i$ .

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TMgi (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

Les TMgi ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur. Pour 2025, aucun biais n'a été éliminé.

### 3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

À cette fin, la CIL a établi un seuil minimum équivalent à 1,8 fois la moyenne pondérée du taux de migration moyen historique pour l'ensemble des secteurs.

Par la suite, ces taux ajustés sont comparés aux taux de majoration fixés dans la circulaire n°2025-01, et la CIL a retenu le taux de majoration le plus approprié pour chaque secteur.

### 4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM<sub>gi</sub> »

Ce taux représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2018-2025 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec :

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TPgi », observé durant la période retenue (2018-2025), l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés. Pour 2025, aucun biais n'a été éliminé.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums fixés au niveau de la circulaire de la BCT n°2025-01 à l'exception des secteurs suivants :

- ✓ Agriculture
- ✓ Industries agroalimentaires
- ✓ Autre industrie
- ✓ Tourisme
- ✓ Promotion immobilière
- ✓ Autres services

### 5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC<sub>gi</sub> », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PCgi.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

### c- Dépréciation additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A = N - M + 1$  tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

#### *3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### *3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas

très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### *3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères*

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

### *3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

### *3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### *3-3-9 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### *3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

#### *3-3-11 Avantages au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

#### **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

**NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES**

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Banques	13 407 342	12 491 597
- Caisses	52 483	20 441
<b><u>Total</u></b>	<b><u>13 459 824</u></b>	<b><u>12 512 038</u></b>

**NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>685 958 377</b>	<b>652 418 310</b>
Encours financiers	636 384 432	603 975 147
Impayés	52 508 743	51 887 106
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	988 666	414 768
Intérêts échus différés	(3 923 464)	(3 858 711)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>600 197</b>	<b>1 193 609</b>
<b>Total brut des créances de leasing</b>	<b><u>686 558 574</u></b>	<b><u>653 611 919</u></b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 048 423)	(6 098 139)
Provisions pour dépréciation des impayés	(21 695 103)	(21 529 345)
Provisions additionnelles	(100 315)	(50 073)
Provisions collectives	(9 984 000)	(9 379 000)
Produits réservés	(8 607 830)	(7 995 096)
<b>Total net des créances de leasing</b>	<b><u>641 122 902</u></b>	<b><u>608 560 266</u></b>

## 5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<b><u>Solde au 31 décembre 2024</u></b>	<b><u>605 168 756</u></b>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	370 060 872
- Relocations et transferts	9 739 337
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(321 955 703)
- Cessions à la valeur résiduelle	(3 471)
- Cessions anticipées	(16 966 291)
- Radiation des créances	(1 760 074)
- Relocations et transferts	(7 298 797)
<b><u>Solde au 31 décembre 2025</u></b>	<b><u>636 984 629</u></b>

### 5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		
- A recevoir dans moins d'un an	326 790 287	311 447 138
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	442 052 170	412 644 200
- A recevoir dans plus de 5 ans	1 193 685	2 041 827
<b>Total des paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>770 036 142</b>	<b>726 133 165</b>
<b>- Produits financiers non acquis</b>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	73 090 859	67 726 627
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	64 716 501	59 797 260
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	97 422	190 300
<b>Total des produits financiers non acquis</b>	<b>137 904 782</b>	<b>127 714 187</b>
- Valeurs résiduelles	22 174	17 400
- Contrats suspendus contentieux	4 230 899	5 538 769
- Contrats en instance de mise en force	600 197	1 193 609
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<b>636 984 629</b>	<b>605 168 756</b>

### 5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
Bâtiment et travaux publics	41 224 177	35 731 476
Industrie	63 157 786	59 576 080
Tourisme	215 789 708	214 149 576
Commerces et services	219 332 907	206 462 690
Agriculture	97 480 051	89 248 934
<b><u>Total</u></b>	<b>636 984 629</b>	<b>605 168 756</b>

### 5.1.3 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
Equipements	35 680 007	32 342 284
Matériel roulant	553 992 369	528 608 689
Matériel spécifique	248	1 462
<b><u>Sous Total</u></b>	<b><u>589 672 624</u></b>	<b><u>560 952 435</u></b>
Immobilier	47 312 005	44 216 321
<b><u>Total</u></b>	<b><u>636 984 629</u></b>	<b><u>605 168 756</u></b>

### 5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<b><u>Clients ordinaires (1)</u></b>	<b>26 478 934</b>	<b>47 582 877</b>
Inférieur à 1 mois	11 814 188	12 372 725
Entre 1 et 3 mois	8 111 695	9 877 874
Entre 3 et 6 mois	2 140 016	3 892 094
Entre 6 mois et 1 année	1 497 346	5 647 352
Supérieur à 1 année	2 915 687	15 792 834
<b><u>Clients litigieux (2)</u></b>	<b>26 029 809</b>	<b>4 304 229</b>
<b><u>Total (1) + (2)</u></b>	<b><u>52 508 743</u></b>	<b><u>51 887 106</u></b>

### 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	527 055 209	86 788 905	5 618 977	2 811 881	14 109 460	636 384 432
Impayés	3 908 434	12 710 486	2 585 212	1 340 907	31 963 703	52 508 743
Contrats en instance de mise en force	600 197	-	-	-	-	600 197
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>531 563 840</b>	<b>99 499 391</b>	<b>8 204 188</b>	<b>4 152 788</b>	<b>46 073 164</b>	<b>689 493 371</b>
Avances reçues (*)	(6 181 360)	(12 618)	-	-	(319 675)	(6 513 653)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>525 382 480</b>	<b>99 486 773</b>	<b>8 204 188</b>	<b>4 152 788</b>	<b>45 753 488</b>	<b>682 979 718</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>28 196 879</b>	<b>205 351</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 402 230</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>553 579 359</b>	<b>99 692 125</b>	<b>8 204 188</b>	<b>4 152 788</b>	<b>45 753 488</b>	<b>711 381 948</b>
Produits réservés	-	-	(562 121)	(418 351)	(7 627 359)	(8 607 830)
Provisions sur encours financiers	-	-	(1 936)	(6 065)	(5 040 422)	(5 048 423)
Provisions sur impayés	-	-	(261 736)	(321 550)	(21 111 817)	(21 695 103)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(100 315)	(100 315)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(825 793)</b>	<b>(745 966)</b>	<b>(33 879 912)</b>	<b>(35 451 671)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>553 579 359</b>	<b>99 692 125</b>	<b>7 378 396</b>	<b>3 406 822</b>	<b>11 873 576</b>	<b>675 930 278</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>1,15%</b>	<b>0,58%</b>	<b>6,43%</b>	
			<b>8,17%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2024</b>			<b>8,35%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>10,07%</b>	<b>17,96%</b>	<b>74,05%</b>	
			<b>61,01%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2024</b>			<b>63,27%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL**

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Certificats de dépôt souscrits	12 000 000	28 500 000
- Titres SICAV	9 207 581	3 664 553
<b><u>Total</u></b>	<b><u>21 207 581</u></b>	<b><u>32 164 553</u></b>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

<b>Titres</b>	<b>Nombre de titres chez CIL</b>	<b>Coût Moyen Pondéré</b>	<b>Valeur liquidative</b>
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	35 317	184,119	6 502 531
SICAV RENDEMENT	25 073	107,887	2 705 051
<b>Total</b>			<b><u>9 207 581</u></b>

**NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Titres de participation	2 305 428	2 305 428
- Titres immobilisés	58 168 375	50 606 691
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<b><u>Montant brut</u></b>	<b><u>60 475 803</u></b>	<b><u>52 914 119</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<b><u>Montant libéré</u></b>	<b><u>59 475 803</u></b>	<b><u>51 914 119</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions pour dépréciation	(2 306 010)	(2 306 010)
<b><u>Montant net</u></b>	<b><u>57 169 793</u></b>	<b><u>49 608 109</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste « Titres immobilisés » sont indiqués ci-après :

	<b>Montant total</b>	<b>Partie libérée</b>	<b>Partie non libérée</b>
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2024</u></b>	<b><u>50 606 691</u></b>	<b><u>49 606 691</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>
<b><u>Acquisitions de la période</u></b>			
- CIL SICAR Fonds géré N°14	10 354 000	10 354 000	-
<b>Total des acquisitions de la période</b>	<b>10 354 000</b>	<b>10 354 000</b>	<b>-</b>
<b><u>Cessions de la période</u></b>			
- BIAT	497 600	497 600	-
<b>Total des cessions de la période</b>	<b>497 600</b>	<b>497 600</b>	<b>-</b>
<b>Remboursement de la période</b>			
- CIL SICAR Fonds Géré N°7	1 000 000	1 000 000	-
- CIL SICAR Fonds Géré N°8	1 294 716	1 294 716	-
<b>Total des remboursements de la période</b>	<b>2 294 716</b>	<b>2 294 716</b>	<b>-</b>
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2025</u></b>	<b><u>58 168 375</u></b>	<b><u>57 168 375</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2025 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<b><u>Titres de participations</u></b>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488		De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	999 940	1,000	1,000	999 940		2010/2011/2013	99,99%
<b><u>Total des titres de participations</u></b>				<b><u>2 305 428</u></b>	<b><u>-</u></b>		
<b><u>Titres immobilisés</u></b>							
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	1 027 500	2015/2017	11,36%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07%
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22%
* CIL SICAR Fonds Géré N°07				391 000		2017	
* CIL SICAR Fonds Géré N°08				1 845 866		2019	
* CIL SICAR Fonds Géré N°09				6 455 000		2020	
* CIL SICAR Fonds Géré N°10				6 830 000		2021	
* CIL SICAR Fonds Géré N°11				8 104 000		2022	
* CIL SICAR Fonds Géré N°12				11 080 500		2023	
* CIL SICAR Fonds Géré N°13				9 802 000		2024	
* CIL SICAR Fonds Géré N°14				10 354 000		2025	
<b><u>Total des titres immobilisés</u></b>				<b><u>58 168 375</u></b>	<b><u>2 306 010</u></b>		
<b><u>Total général</u></b>				<b><u>60 473 803</u></b>	<b><u>2 306 010</u></b>		

(\*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

**NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025  
(Montants exprimé en dinars)**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	184 865	35 216	-	220 081	184 865	11 739	-	196 603	23 478
<b><u>Total des immobilisations incorporelles</u></b>		<b><u>184 865</u></b>	<b><u>35 216</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>220 081</u></b>	<b><u>184 865</u></b>	<b><u>11 739</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>196 603</u></b>	<b><u>23 478</u></b>
Immeubles	5,0%	7 341 861	-	-	7 341 861	4 304 672	135 783	-	4 440 455	2 901 407
Matériel de transport	20,0%	1 964 976	95 900	(400 648)	1 660 227	1 028 543	230 005	(400 443)	858 104	802 123
Equipements de bureau	10,0%	593 532	4 687	-	598 219	452 648	26 262	-	478 910	119 309
Matériel informatique	33,3%	684 491	50 792	-	735 282	540 335	91 286	-	631 621	103 661
Installations générales	10,0%	2 145 007	34 306	-	2 179 313	968 865	182 312	-	1 151 176	1 028 137
Immeubles hors exploitation (*)		10 275 351	176 017	(2 010 393)	8 440 976	-	-	-	-	8 440 976
<b><u>Total des immobilisations corporelles</u></b>		<b><u>23 005 218</u></b>	<b><u>361 702</u></b>	<b><u>(2 411 041)</u></b>	<b><u>20 955 878</u></b>	<b><u>7 295 061</u></b>	<b><u>665 648</u></b>	<b><u>(400 443)</u></b>	<b><u>7 560 266</u></b>	<b><u>13 395 612</u></b>
<b>TOTAUX</b>		<b>23 190 082</b>	<b>396 918</b>	<b>(2 411 041)</b>	<b>21 175 959</b>	<b>7 479 926</b>	<b>677 386</b>	<b>(400 443)</b>	<b>7 756 869</b>	<b>13 419 090</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables. Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Prêts au personnel	3 666 490	4 550 176
- Personnels, avances et acomptes	160 751	61 380
- Créances sur cessions d'immobilisations	1 137 829	38 263
- Produits à recevoir des tiers	945 646	1 267 627
- Compte d'attente / avance de TVA	1 276 502	1 380 891
- Compte d'attente débiteur	116 548	130 481
- Charges constatées d'avance	63 307	83 003
- Compte courant, fonds gérés	3 333 323	1 739 003
- Comptes courants des sociétés du groupe	900 000	750 000
- Autres comptes débiteurs	600 605	609 065
- Charges à répartir (A)	26 666	-
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	770 813	1 049 860
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	17 790	34 197
	<u>13 016 269</u>	<u>11 693 946</u>
<b><u>Total brut</u></b>		
<b>A déduire :</b>		
- Provisions	(928 601)	(823 897)
	<u>12 087 669</u>	<u>10 870 050</u>
<b><u>Montant net</u></b>		

(A) : Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS  
AU 31 DECEMBRE 2025  
(exprimé en dinars)**

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Régularisation	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	752 863	40 000	-	792 863	752 863	13 334	766 197	26 666
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	9 618 086	300 000	(21 001)	9 897 085	8 568 226	558 046	9 126 272	770 813
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	2 128 263	23 380	-	2 151 643	2 094 067	39 787	2 133 854	17 790
<b>TOTAUX</b>		<b>12 499 212</b>	<b>363 380</b>	<b>(21 001)</b>	<b>12 841 591</b>	<b>11 415 156</b>	<b>611 167</b>	<b>12 026 323</b>	<b>815 269</b>

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire. Elles concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring, des frais d'implémentation du reporting IFRS et les frais de diagnostic des bons leviers digitaux, data et IA.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à **597.833 DT** figure parmi les charges financières.

**NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 513 653	7 167 131
- Autres dépôts et cautionnements reçus	10 675	5 075
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 524 328</u></b>	<b><u>7 172 206</u></b>

**NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Banques locales	386 450 000	325 877 566
- Banques étrangères	52 980 459	78 677 555
- Emprunts obligataires	18 000 000	25 500 000
- Certificats de dépôt émis	30 500 000	6 500 000
- Certificats de leasing	25 000 000	58 333 333
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b><u>512 930 459</u></b>	<b><u>494 888 455</u></b>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	7 777 298	5 303 294
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	614 199	1 392 770
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 030 144	1 391 712
- Intérêts courus sur certificats de leasing	780 617	1 954 800
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(4 095)	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	(171 026)	(107 824)
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b><u>10 027 137</u></b>	<b><u>9 934 752</u></b>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>522 957 595</u></b>	<b><u>504 823 207</u></b>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et ressources spéciales » sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	600 000	-	600 000	-	-	-
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	177 566	-	177 566	-	-	-
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	14 000 000	-	7 000 000	7 000 000	-	7 000 000
BT (2022)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
AB (2022/1)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 800 000	-	1 600 000	3 200 000	1 600 000	1 600 000
ATB (2022)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2022)	12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	7 200 000	-	2 400 000	4 800 000	2 400 000	2 400 000
AB (2022/2)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 200 000	-	1 400 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2023/3)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023/2)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2023/2)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2023/4)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATB (2023)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2023/5)	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2024/1)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2024/2)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2024/3)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2024/4)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2024/5)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2024/6)	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BT 2024	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
AB (2024/1)	12 000 000	Annuellement (2025-2029)	12 000 000	-	2 400 000	9 600 000	7 200 000	2 400 000
AB (2024/2)	8 000 000	Annuellement (2025-2029)	8 000 000	-	1 600 000	6 400 000	4 800 000	1 600 000
AB (2024/3)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATB 2024	5 000 000	Annuellement (2025-2029)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATTIJARI 2024	5 000 000	Annuellement (2025-2029)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
ATTIJARI (2025/1)	15 000 000	Trimestriellement (2025-2030)	-	15 000 000	2 250 000	12 750 000	9 750 000	3 000 000
BT (2025/1)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BTL 2025	15 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BT (2025/2)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2025/1)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2025/2)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2025/3)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2025/2)	20 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
UBCI 2025	15 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BIAT (2025/1)	15 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
ATTIJARI (2025/3)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2025/2)	15 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BIAT (2025/3)	10 000 000	Annuellement (2027-2031)	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-
<b>Sous-total</b>			<b>325 877 566</b>	<b>165 000 000</b>	<b>104 427 566</b>	<b>386 450 000</b>	<b>272 550 000</b>	<b>113 900 000</b>

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>BANQUES ETRANGERES</u>		
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)
KFW EUR	17 070 000	Semestriellement (2024-2030)
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des crédits bancaires</u>		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>		
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)
CIL 2023/1	30 000 000	Annuellement (2023-2027)
<u>Total des emprunts obligataires</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT &amp; DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en débit de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
6 328 623	-	1 533 333	4 795 290	3 261 956	1 533 333
4 200 000	-	4 200 000	-	-	-
1 203 077	-	1 203 077	-	-	-
51 844 816	-	8 640 796	43 204 020	34 563 211	8 640 809
8 348 099	-	6 261 067	2 087 032	-	2 087 032
6 752 940	-	3 858 824	2 894 117	-	2 894 117
78 677 555	-	25 697 097	52 980 459	37 825 167	15 155 292
404 555 121	165 000 000	130 124 663	439 430 459	310 375 167	129 055 292
1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
25 500 000	-	7 500 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
6 500 000	199 000 000	175 000 000	30 500 000	-	30 500 000
6 500 000	199 000 000	175 000 000	30 500 000	-	30 500 000
58 333 333	50 000 000	83 333 333	25 000 000	5 000 000	20 000 000
58 333 333	50 000 000	83 333 333	25 000 000	5 000 000	20 000 000
64 833 333	249 000 000	258 333 333	55 500 000	5 000 000	50 500 000
494 888 455	414 000 000	395 957 996	512 930 459	327 375 167	185 555 292

**NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	286 243	170 655
- Factures non parvenues	31 460	31 460
	<b><u>317 703</u></b>	<b><u>202 115</u></b>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 310 021	1 874 697
- Effets à payer	73 436 850	70 995 587
- Retenues de garanties et assurances décennales	-	8 393
	<b><u>74 746 871</u></b>	<b><u>72 878 677</u></b>
<b><u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u></b>	<b><u>75 064 574</u></b>	<b><u>73 080 792</u></b>

**NOTE 13 : AUTRES PASSIFS**

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Personnel, rémunérations dues	41 169	16 621
- Avance sur cessions de titre immobilisés	21 080	21 080
- Personnel, provisions pour congés payés	829 686	797 208
- Personnel, autres charges à payer	946 484	845 370
- Etat, retenues sur salaires	144 891	108 305
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	707 554	624 986
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	50 027	56 855
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	147 750	-
- Etat, TVA à payer	1 042 677	220 931
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	1 018 788	2 294 494
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 26)	758 479	690 244
- Autres Contributions (Voir note 26)	758 479	690 244
- Contribution conjoncturelle	-	690 244
- Etat, autres impôts et taxes à payer	42 029	37 171
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	21 023	20 503
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	44 746	44 413
- CNSS	422 367	349 490
- CAVIS	63 535	61 110
- CNAM	33 455	28 824
- Assurance Groupe	54 334	50 858
- Autres comptes créditeurs	66 816	308 989
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	164 086	157 086
- Prestataires Recouvrement	222 668	267 760
- Prestataires Assurances	588 648	752 775
- Diverses Charges à payer	1 223 385	598 217
- Autres produits constatés d'avance	28 070	45 749
- Provisions pour divers risques	3 090 000	1 857 500
<u>Total</u>	<u>12 532 226</u>	<u>10 946 783</u>

**NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Capital social	(A)	35 000 000	35 000 000
- Réserve légale	(B)	3 500 000	3 500 000
- Réserves pour réinvestissements		59 465 450	51 292 250
- Réserves pour fonds social	(C)	6 243 298	5 371 556
- Actions propres	(D)	(2 008 361)	(2 721 695)
- Complément d'apport		1 409 000	448 536
- Résultats reportés		16 395 096	20 648 690
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(E)	<u>120 004 484</u>	<u>113 539 336</u>
Résultat de l'exercice (1)		21 383 652	19 862 847
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(G)	<u>141 388 136</u>	<u>133 402 184</u>
Nombre d'actions (2)		6 781 829	6 740 459
Résultat par action (1) / (2)	(F)	3,153	2,947

(A) Le capital social s'élève, au 31 Décembre 2025, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité..

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 18 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2025. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	<b>Nombre</b>	<b>Coût</b>
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>250 603</b>	<b>2 721 695</b>
Ventes de l'exercice	(65 681)	(713 334)
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>184 922</b>	<b>2 008 361</b>

Le nombre des actions détenues par la CIL représente au 31 décembre 2025, 2,71% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1.270.171 DT et se détaillent comme suit :

- Résultats reportés	207.021 DT
- Réserves pour réinvestissement	1.063.150 DT

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond, à la fois, au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (SUITE)**

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES  
AU 31 DECEMBRE 2025  
(EXPRIME EN DINARS)**

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>35 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>44 732 730</b>	<b>4 634 408</b>	<b>23 224 641</b>	<b>(3 040 964)</b>	<b>151 275</b>	<b>19 369 395</b>	<b>126 571 485</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16/04/2024		1 000 000	9 802 000	900 000	7 667 395			(19 369 395)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16/04/2024			(3 242 480)		3 242 480				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023					(14 000 000)				(14 000 000)
Cession d'actions propres						319 269	297 261		616 529
Encaissement dividendes sur actions propres					514 173				514 173
Prélèvements sur fonds social				(162 852)					(162 852)
Résultat net de l'exercice 2024								19 862 847	19 862 847
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>35 000 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>51 292 250</b>	<b>5 371 556</b>	<b>20 648 690</b>	<b>(2 721 695)</b>	<b>448 536</b>	<b>19 862 847</b>	<b>133 402 184</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22/04/2025			10 354 000	1 000 000	8 508 847			(19 862 847)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22/04/2025			(2 180 800)		2 180 800				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024					(15 400 000)				(15 400 000)
Cession d'actions propres						713 334	960 465		1 673 799
Encaissement dividendes sur actions propres					456 760				456 760
Prélèvements sur fonds social				(128 258)					(128 258)
Résultat net de l'exercice 2025								21 383 652	21 383 652
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>35 000 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>59 465 450</b>	<b>6 243 298</b>	<b>16 395 096</b>	<b>(2 008 361)</b>	<b>1 409 000</b>	<b>21 383 652</b>	<b>141 388 136</b>

**NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING**

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Intérêts de leasing	87 173 016	81 640 340
- Intérêts de retard	2 731 214	2 651 072
- Frais d'ouverture des dossiers	200 832	191 987
- Frais de rejet	1 617 741	1 576 460
- Frais sur vente	88 600	82 700
- Frais sur encaissement de titres de crédits	241 913	247 884
- Autres	103 173	79 754
<b><u>Total</u></b>	<b><u>92 156 489</u></b>	<b><u>86 470 197</u></b>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	4 971 391	4 085 607
Intérêts de retard antérieurs	1 795 762	1 522 380
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(6 083 193)	(5 560 865)
Intérêts de retard	(1 872 654)	(1 846 656)
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b><u>(1 188 694)</u></b>	<b><u>(1 799 534)</u></b>
<b><u>Total des intérêts et des produits de leasing</u></b>	<b><u>90 967 795</u></b>	<b><u>84 670 663</u></b>

**NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES**

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Intérêts des emprunts obligataires	2 255 932	3 210 843
- Intérêts des crédits des banques locales	34 948 764	27 316 280
- Intérêts des crédits des banques étrangères	4 348 705	7 550 954
- Intérêts des autres opérations de financement	6 207 237	8 728 917
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	597 833	797 070
<b><u>Total des charges financières des emprunts</u></b>	<b><u>48 358 471</u></b>	<b><u>47 604 064</u></b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(260 375)	(254 057)
- Autres charges financières	(4 968)	1 080
- Pénalités	640	46
<b><u>Total des autres charges financières</u></b>	<b><u>(264 703)</u></b>	<b><u>(252 931)</u></b>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>48 093 769</u></b>	<b><u>47 351 133</u></b>

## NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Intérêts des comptes courants	82 948	44 534
- Plus-values sur cession des titres immobilisés	482 376	1 398 727
- Dividendes	429 605	490 983
- Jetons de présence du portefeuille des titres immobilisés	2 500	2 500
- Dividendes et résultat des cessions des titres SICAV	630 745	237 611
- Plus-values sur fonds gérés	4 018 219	2 433 296
- Intérêts sur prêts accordés au personnel	54 574	133 059
- Intérêts sur chèques impayés	11 239	33 877
- Intérêts sur certificats de dépôt	553 150	2 749 733
- Autres produits financiers	-	7 807
<u>Total</u>	<b>6 265 456</b>	<b>7 532 126</b>

## NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Revenus des loyers des immeubles	127 412	115 628
- Ristournes assurances	36 711	39 494
- Autres produits d'exploitation	6 300	6 300
<u>Total</u>	<b>170 423</b>	<b>161 421</b>

## NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Salaires et complément de salaires	8 073 643	6 738 525
- Charges connexes aux salaires	374 943	582 984
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 409 479	1 286 118
- Autres charges sociales	205 123	208 602
<u>Total</u>	<b>10 063 188</b>	<b>8 816 229</b>

**NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	11 739	8 721
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	665 648	526 064
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	13 334	-
<u>Total</u>	<u>690 720</u>	<u>534 785</u>

**NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Achat de matières et fournitures	346 879	298 738
<u>Total des achats</u>	<u>346 879</u>	<u>298 738</u>
- Sous-traitance générale	154 963	145 172
- Locations	187 323	174 854
- Entretien et réparations	330 283	500 977
- Primes d'assurances	91 816	78 280
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>764 385</u>	<u>899 283</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 615 030	1 216 014
- Publicités, publications et relations publiques	243 815	258 889
- Déplacements, missions et réceptions	57 935	45 469
- Frais postaux et de télécommunications	163 817	156 233
- Services bancaires et assimilés	102 261	117 622
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 182 858</u>	<u>1 794 227</u>
- Jetons de présence	144 000	144 000
- Rémunération du PCA	528 000	528 000
- Rémunération comité d'audit	36 000	36 000
- Rémunération comité des risques	36 000	36 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>744 000</u>	<u>744 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	232 753	209 043
- T.C.L	217 770	204 144
- Droits d'enregistrements et de timbres	9 568	9 877
- Autres impôts et taxes	18 370	26 374
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>478 461</u>	<u>449 439</u>
<u><b>Total général</b></u>	<u><b>4 516 583</b></u>	<u><b>4 185 687</b></u>

**NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES  
RADIEES**

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 504 060	5 976 871
- Dotations aux provisions collectives	605 000	530 000
- Dotations aux provisions additionnelles	98 522	-
- Reprises sur provisions additionnelles	(48 280)	(80 347)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 079 948)	(3 177 340)
- Créances radiées	4 885 457	2 238 647
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(4 308 071)	(1 897 706)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(575 960)	(340 941)
- Encaissement sur créances radiées	(410 255)	(405 118)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 670 527</u></b>	<b><u>2 844 066</u></b>

**NOTE 23 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS**

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	154 704	48 587
- Dotations aux provisions pour divers risques	1 232 500	676 555
- Indemnité pour personnel licencié	-	21 355
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(50 000)	(21 355)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 337 204</u></b>	<b><u>725 142</u></b>

**NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	980 393	249 332
- Apurement de comptes	473 946	41 363
- Autres gains sur éléments exceptionnels	-	2 746
<u>Total</u>	<u>1 454 338</u>	<u>293 440</u>

**NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	624	642
<u>Total</u>	<u>624</u>	<u>642</u>

## NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<b>Bénéfice comptable</b>	30 485 398	28 199 968
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	6 504 060	5 896 524
- Dotations aux provisions collectives	605 000	530 000
- Dotations aux provisions additionnelles	98 522	-
- Dotations aux provisions des autres actifs	154 704	48 587
- Dotations aux provisions pour risques divers	1 232 500	676 555
- Reprises sur provisions fiscales 2021	-	1 295 149
- Reprises sur provisions fiscales 2022	1 240 242	22 088
- Reprises sur provisions fiscales 2023	32 182	7 224 636
- Reprises sur provisions fiscales 2024	8 516 484	-
- Moins-value sur cession des actions SICAV	299 556	741 296
- Plus-value latente sur cession SICAV 2024/2023	5 381	62
- Diverses charges non déductibles	190 376	92 570
<b>A déduire</b>		
- Provisions fiscales 2020/2019 pour affaires en cours	1 062 848	1 254 484
- Reprises sur provisions comptables	8 726 060	7 287 389
- Reprises sur provisions des autres actifs	50 000	21 355
- Plus-value sur cession d'actions cotées	482 376	1 092 699
- Plus-value sur fonds gérés non imposable	967 686	179 855
- Plus-value latents sur les titres SICAV 2025/2024	5 703	5 381
- Dividendes	806 384	1 244 370
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<u>37 263 347</u>	<u>33 641 902</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	6 602 302	5 896 524
Provisions collectives déductibles	321 607	135 268
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<u>30 339 158</u>	<u>27 610 110</u>

**NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES (suite)**

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<b>30 339 158</b>	<b>27 610 110</b>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Reste à investir	11 377 200	10 354 000
<b><u>Bénéfice imposable</u></b>	<b>18 961 957</b>	<b>17 256 110</b>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux en vigueur, porté le cas échéant au minimum légal)</b>	<b>7 584 789</b>	<b>6 902 528</b>
Effet sur l'impôt suite à la correction symétrique	-	54 106
<b>Impôt sur les sociétés dû</b>	<b>7 584 789</b>	<b>6 956 633</b>
<b>A imputer</b>		
- Acomptes provisionnels payés	6 212 275	4 116 802
- Retenues à la source	353 727	491 231
<b><u>Impôt à payer (Crédit d'Impôt sur les sociétés)</u></b>	<b>1 018 788</b>	<b>2 294 494</b>
<b>Contribution sociale de solidarité de l'exercice</b>	<b>758 479</b>	<b>690 244</b>
<b>Contribution conjoncturelle de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>690 244</b>
<b>Contribution pour le renforcement des ressources de financement des caisses sociales</b> (A)	<b>758 479</b>	<b>-</b>

(A) : L'article 20 de la loi de finances 2026 a instauré une contribution, calculée au taux de 4 % des bénéfices servant de base au calcul de l'impôt sur les sociétés, destinée à renforcer les ressources de financement des caisses sociales.

**NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS**

		<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Clients et comptes rattachés en début de période	<b>Note 5</b>	51 887 106	45 051 595
- Clients et comptes rattachés en fin de période	<b>Note 5</b>	(52 508 743)	(51 887 107)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	<b>Note 10</b>	(7 167 131)	(5 568 817)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	<b>Note 10</b>	6 513 653	7 167 131
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	<b>Note 10</b>	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	<b>Note 10</b>	10 675	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	<b>Note 5</b>	(3 858 711)	(3 542 928)
- Produits constatés d'avance en fin de période	<b>Note 5</b>	3 923 464	3 858 711
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	<b>Note 5</b>	414 768	220 788
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	<b>Note 5</b>	(988 666)	(414 768)
- TVA collectée		93 957 846	89 299 126
- TVA collectée sur avances et acomptes		(19 475 930)	(18 680 023)
- Remboursement principal	<b>Note 5</b>	321 955 703	305 202 800
- Intérêts et produits assimilés de leasing	<b>Note 15</b>	92 156 489	86 470 197
- Autres produits d'exploitation		170 423	161 421
- Créances virées en pertes	<b>Note 22</b>	(4 885 457)	(2 238 646)
- Encaissements sur créances radiées	<b>Note 22</b>	410 255	405 118
- Encours financiers virés en pertes	<b>Note 5</b>	1 760 074	322 937
- Plus/Moins values sur relocation	<b>Note 5</b>	(2 440 540)	(1 532 077)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	<b>Note 9</b>	38 263	104 087
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	<b>Note 9</b>	(1 137 829)	(38 263)
- Cessions d'immobilisations à la VR	<b>Note 5</b>	3 471	9 583
- Cessions anticipées d'immobilisations	<b>Note 5</b>	16 966 291	15 135 630
<b><u>Encaissements reçus des clients</u></b>		<b><u>497 700 398</u></b>	<b><u>469 506 497</u></b>

**NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

		<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	<b>Note 12</b>	72 878 677	64 363 583
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	<b>Note 12</b>	(74 746 871)	(72 878 677)
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	<b>Note 5</b>	370 060 872	361 760 058
- TVA sur investissements		58 798 041	61 032 902
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	<b>Note 13</b>	-	27 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	<b>Note 13</b>	(147 750)	-
<b><u>Investissements dans les contrats de leasing</u></b>		<b><u>426 842 969</u></b>	<b><u>414 305 365</u></b>

**NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

		<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Personnel, rémunérations dues en début de période	<b>Note 13</b>	16 621	43 746
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	<b>Note 13</b>	(41 169)	(16 621)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	<b>Note 9</b>	(61 380)	(75 094)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	<b>Note 9</b>	160 751	61 380
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	<b>Note 12</b>	202 115	273 415
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	<b>Note 12</b>	(317 703)	(202 115)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	<b>Note 13</b>	797 208	742 940
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	<b>Note 13</b>	(829 686)	(797 208)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	<b>Note 13</b>	845 370	756 002
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	<b>Note 13</b>	(946 484)	(845 370)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	<b>Note 13</b>	108 305	144 981
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	<b>Note 13</b>	(144 891)	(108 305)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	<b>Note 13</b>	624 986	480 464
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	<b>Note 13</b>	(707 554)	(624 986)
- C.N.S.S en début de période	<b>Note 13</b>	349 490	379 906
- C.N.S.S en fin de période	<b>Note 13</b>	(422 367)	(349 490)
- CAVIS en début de période	<b>Note 13</b>	61 110	78 015
- CAVIS en fin de période	<b>Note 13</b>	(63 535)	(61 110)
- CNAM en début de période	<b>Note 13</b>	28 824	31 332
- CNAM en fin de période	<b>Note 13</b>	(33 455)	(28 824)
- Assurances groupe et vie en début de période	<b>Note 13</b>	50 858	41 268
- Assurances groupe et vie en fin de période	<b>Note 13</b>	(54 334)	(50 858)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	<b>Note 13</b>	157 086	147 748
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	<b>Note 13</b>	(164 086)	(157 086)
- Diverses charges à payer en début de période	<b>Note 13</b>	598 217	667 330
- Diverses charges à payer en fin de période	<b>Note 13</b>	(1 223 385)	(598 217)
- TVA, payée sur biens et services		606 485	641 047
- Charges de personnel	<b>Note 19</b>	10 063 188	8 816 229
- Autres charges d'exploitation	<b>Note 21</b>	4 516 583	4 185 688
- Impôts et taxes	<b>Note 21</b>	(478 461)	(449 439)
- Charges à répartir	<b>Note 9</b>	40 000	-
<b><u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u></b>		<b><u>13 738 703</u></b>	<b><u>13 126 769</u></b>

**NOTE 30 : INTERETS PAYES**

		<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Frais d'émission d'emprunts	<b>Note 9</b>	302 379	395 001
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	<b>Note 11</b>	(107 824)	(1 490)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	<b>Note 11</b>	175 121	107 824
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	<b>Note 13</b>	56 855	11 271
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	<b>Note 13</b>	(50 027)	(56 855)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	<b>Note 11</b>	1 391 712	2 057 579
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	<b>Note 11</b>	(1 030 144)	(1 391 712)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	<b>Note 11</b>	5 303 294	5 467 804
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	<b>Note 11</b>	(7 777 298)	(5 303 294)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	<b>Note 11</b>	1 392 770	2 260 121
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	<b>Note 11</b>	(614 199)	(1 392 770)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	<b>Note 11</b>	1 954 800	795 019
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	<b>Note 11</b>	(780 617)	(1 954 800)
- Intérêts et charges assimilées	<b>Note 16</b>	48 093 769	47 351 133
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	<b>Note 16</b>	(597 833)	(797 070)
<b><u>Intérêts payés</u></b>		<b><u>47 712 758</u></b>	<b><u>47 547 761</u></b>

**NOTE 31 : IMPOTS PAYES**

		<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	<b>Note 13</b>	2 294 494	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	<b>Note 13</b>	(1 018 788)	(2 294 494)
- Contribution conjoncturelle en début de période	<b>Note 13</b>	690 244	522 765
- Contribution conjoncturelle en fin de période	<b>Note 13</b>	-	(690 244)
- Autres Contributions en début de période	<b>Note 13</b>	-	-
- Autres Contributions en fin de période	<b>Note 13</b>	(758 479)	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	<b>Note 9</b>	-	(467 517)
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	<b>Note 9</b>	-	-
- Contribution sociale de solidarité en début de période	<b>Note 13</b>	690 244	501 926
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	<b>Note 13</b>	(758 479)	(690 244)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	<b>Note 13</b>	37 171	35 428
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	<b>Note 13</b>	(42 029)	(37 171)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	<b>Note 13</b>	20 503	19 232
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	<b>Note 13</b>	(21 023)	(20 503)
- TVA payée		14 151 256	10 262 554
- Impôts et taxes	<b>Note 21</b>	478 461	449 439
- Impôts sur les bénéfices	<b>Note 26</b>	7 584 789	6 956 633
- Contribution sociale de solidarité	<b>Note 26</b>	758 479	690 244
- Autres Contributions	<b>Note 26</b>	758 479	-
- Contribution conjoncturelle	<b>Note 26</b>	-	690 244
<b><u>Impôts payés</u></b>		<b><u>24 865 323</u></b>	<b><u>15 928 292</u></b>

**NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	<b>Note 8</b>	396 918	1 001 424
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>		<b><u>396 918</u></b>	<b><u>1 001 424</u></b>

**NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Cessions d'immobilisations corporelles	<b>Note 8</b>	2 010 598	3 805 878
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	<b>Note 24</b>	980 393	249 332
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>		<b><u>2 990 991</u></b>	<b><u>4 055 210</u></b>

**NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

		<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Titres immobilisées libérés au cours de l'exercice	<b>Note 7</b>	10 354 000	9 802 000
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>		<b><u>10 354 000</u></b>	<b><u>9 802 000</u></b>

**NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	Note 7	497 600	2 247 057
- Titres immobilisés remboursés au cours de l'exercice	Note 7	2 294 716	1 379 000
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	Note 17	482 376	1 398 727
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	Note 13	(21 080)	(21 080)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	Note 13	21 080	21 080
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>		<b><u>3 274 692</u></b>	<b><u>5 024 784</u></b>

**NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dividendes payés	Note 14	15 400 000	14 000 000
- Dividendes sur actions propres	Note 14	(456 760)	(514 173)
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer en début de période	Note 13	44 413	44 111
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer en fin de période	Note 13	(44 746)	(44 413)
- Prélèvements sur fonds social	Note 14	128 258	162 852
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>		<b><u>15 071 166</u></b>	<b><u>13 648 376</u></b>

**NOTE 37 : AUTRES FLUX LIÉS A L'EXPLOITATION**

		<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	<b>Note 9</b>	(701 698)	(910 502)
- Remboursements sur prêts au personnel	<b>Note 9</b>	1 585 385	1 671 361
- Produits à recevoir des tiers en début de période	<b>Note 9</b>	1 267 627	1 129 151
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	<b>Note 9</b>	(945 646)	(1 267 627)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	<b>Note 9</b>	83 003	68 787
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	<b>Note 9</b>	(63 307)	(83 003)
- Autres comptes débiteurs en début de période	<b>Note 9</b>	609 065	525 769
- Autres comptes débiteurs en fin de période	<b>Note 9</b>	(600 605)	(609 065)
- Comptes d'attente actif en début de période	<b>Note 9</b>	130 481	170 836
- Comptes d'attente actif en fin de période	<b>Note 9</b>	(116 548)	(130 481)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	<b>Note 9</b>	1 739 003	1 117 876
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	<b>Note 9</b>	(3 333 323)	(1 739 003)
- CCA en début de période	<b>Note 9</b>	750 000	-
- CCA en fin de période	<b>Note 9</b>	(900 000)	(750 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	<b>Note 13</b>	(672 750)	(496 445)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	<b>Note 13</b>	385 484	672 750
- Prestataires Assurances en début de période	<b>Note 13</b>	(752 775)	(762 030)
- Prestataires Assurances en fin de période	<b>Note 13</b>	588 648	752 775
- Autres produits constatés d'avance en début de période	<b>Note 13</b>	(45 749)	(158 128)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	<b>Note 13</b>	28 070	45 749
- Produits des placements (hors plus-values de cessions)	<b>Note 17</b>	5 783 080	6 133 399
- Autres gains ordinaires	<b>Note 24</b>	473 946	44 109
- Autres pertes ordinaires	<b>Note 25</b>	(624)	(21 997)
<b><u>Autres flux liés à l'exploitation</u></b>		<b><u>5 290 768</u></b>	<b><u>5 404 280</u></b>

## **NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

### **• COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt, ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

#### **Frais de négociation :**

La CIL a réalisé, en 2025, des opérations de cession de participations et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI au titre de frais de négociation boursière, ainsi qu'au titre d'autres opérations, s'élèvent à 11.122 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

#### **Mandat de tenue du registre :**

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT, porté en 2025 à 15.000 DT.

La CIL a ainsi supporté, en 2025, une charge d'égal montant.

#### **Contrat de location :**

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2025 est de 36.360 DT en HT.

#### **Compte Courant Actionnaire :**

**1-** La CIL a conclu, le 15 Juillet 2024, avec la Compagnie Générale d'Investissement « C.G.I », une convention de compte courant en vertu de laquelle la CIL a mis à la disposition de la « CGI » un montant de 750.000 DT rémunéré au taux de 8% l'an. Ces intérêts sont payables en même temps que le remboursement du principal, à l'échéance convenue, soit au bout de 6 mois de la date de versement. Ledit montant est destiné au renforcement des fonds propres disponibles de la « CGI ».

Le produit d'intérêt comptabilisé à ce titre en 2025, s'est élevé à 2.167 DT.

**2-** La CIL a conclu, le 18 Janvier 2025, avec la Compagnie Générale d'Investissement « C.G.I », une convention de compte courant en vertu de laquelle la CIL a mis à la disposition de la « CGI » un montant de 750.000 DT rémunéré au taux de 8% l'an. Ces intérêts sont payables en même temps que le remboursement du principal, à l'échéance convenue, soit au bout de 6 mois de la date de versement. Ledit montant est destiné au renforcement des fonds propres disponibles de la « CGI ».

Le produit d'intérêt comptabilisé à ce titre en 2025, s'est élevé à 30.000 DT.

**3-** La CIL a conclu, le 18 Juillet 2025, avec la Compagnie Générale d'Investissement « C.G.I », une convention de compte courant en vertu de laquelle la CIL a mis à la disposition de la « CGI » un montant de 900.000 DT rémunéré au taux de 8% l'an. Ces intérêts sont payables en même temps que le remboursement du principal, à l'échéance convenue, soit au bout de 6 mois de la date de versement. Ledit montant est destiné au renforcement des fonds propres disponibles de la « CGI ».

Le produit d'intérêt comptabilisé à ce titre en 2025, s'est élevé à 33.200 DT.

### **• SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet

d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

A ce titre, la CIL a constaté parmi ses produits de 2025, des intérêts pour un montant de 17.581 DT.

Le solde de la créance, y compris les intérêts cumulés, s'élève au 31 décembre 2025, à 522.772 DT et a été totalement provisionné.

- **CIL SICAR**

1- Des conventions de gestion de fonds ont été conclues avec la société CIL SICAR, dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) détient une participation de 99,99 % du capital.

Le montant global des fonds déposés totalise la somme de 58.536.082 DT.

En contrepartie des prestations de gestion assurées, CIL SICAR perçoit une commission de gestion annuelle fixée à 1,25 % du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance égale à 10 % des revenus, dividendes, plus-values et de tout autre produit généré par lesdits fonds.

L'encours des fonds déposés s'élève, au 31 décembre 2025, à 54.862.366 DT et le montant total des commissions supportées par la CIL s'élève à 1.057.363 DT.

Date de dépôt	Montants déposés	Montants Remboursés	Encours des fonds	Commissions de gestion	Commissions de performance
14/03/2018	2 770 000	2 379 000	391 000	17 388	21 653
16/06/2019	3 140 582	1 294 716	1 845 866	39 257	25 000
22/06/2020	6 455 000	0	6 455 000	80 688	89 263
22/06/2021	6 830 000	0	6 830 000	85 375	15 147
24/06/2022	8 104 000	0	8 104 000	101 300	7 487
19/06/2023	11 080 500	0	11 080 500	138 506	132 176
20/06/2024	9 802 000	0	9 802 000	122 525	76 036
16/06/2025	10 354 000	0	10 354 000	64 713	40 850
<b>Total</b>	<b>58 536 082</b>	<b>3 673 716</b>	<b>54 862 366</b>	<b>649 751</b>	<b>407 612</b>

2- La CIL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de l'exercice
23/04/2025	23/05/2025	500 000,00	8,91%	3 685
25/04/2025	24/07/2025	6 000 000,00	8,91%	130 738
25/04/2025	04/06/2025	5 000 000,00	8,91%	49 015
25/04/2025	24/06/2025	5 000 000,00	8,91%	73 164
02/05/2025	01/07/2025	2 000 000,00	8,5%	27 938
02/05/2025	10/08/2025	2 000 000,00	8,5%	46 133
02/05/2025	11/06/2025	2 000 000,00	8,5%	18 712
05/05/2025	04/07/2025	2 500 000,00	8,5%	34 922
23/05/2025	22/07/2025	500 000,00	8,5%	6 984
10/06/2025	10/07/2025	4 000 000,00	8,5%	28 134
16/06/2025	16/07/2025	5 000 000,00	8,5%	35 168
24/06/2025	24/07/2025	5 000 000,00	8,5%	35 168
01/07/2025	31/07/2025	2 000 000,00	8,5%	14 067
04/07/2025	02/09/2025	2 500 000,00	8,5%	34 922
10/07/2025	19/08/2025	4 000 000,00	8,5%	37 424
14/07/2025	02/10/2025	4 500 000,00	8,5%	83 424
14/07/2025	12/09/2025	4 000 000,00	8,5%	55 875

14/07/2025	13/08/2025	4 000 000,00	8,5%	28 134
16/07/2025	15/08/2025	5 000 000,00	8,5%	35 168
22/07/2025	21/08/2025	500 000,00	8,5%	3 517
24/07/2025	12/09/2025	6 000 000,00	8,5%	70 007
24/07/2025	02/09/2025	5 000 000,00	8,5%	46 780
31/07/2025	09/09/2025	2 000 000,00	8,5%	18 712
10/08/2025	09/09/2025	2 000 000,00	8,5%	14 067
13/08/2025	12/09/2025	4 000 000,00	8,5%	28 134
15/08/2025	24/09/2025	5 000 000,00	8,5%	46 780
19/08/2025	18/09/2025	4 000 000,00	8,5%	28 134
21/08/2025	30/09/2025	500 000,00	8,5%	4 678
02/09/2025	02/10/2025	5 000 000,00	8,5%	35 168
09/09/2025	29/10/2025	2 000 000,00	8,5%	23 336
09/09/2025	09/10/2025	2 000 000,00	8,5%	14 067
12/09/2025	11/11/2025	4 000 000,00	8,5%	55 875
12/09/2025	22/10/2025	6 000 000,00	8,5%	56 136
12/09/2025	02/10/2025	4 000 000,00	8,5%	18 800
18/09/2025	28/10/2025	4 000 000,00	8,5%	37 424
22/09/2025	22/10/2025	2 500 000,00	8,5%	17 584
24/09/2025	24/10/2025	5 000 000,00	8,5%	35 168
22/10/2025	01/12/2025	2 500 000,00	8,49%	23 363
22/10/2025	21/11/2025	6 000 000,00	8,49%	42 152
23/10/2025	02/12/2025	7 000 000,00	8,49%	65 416
23/10/2025	12/11/2025	6 500 000,00	8,49%	30 514
24/10/2025	03/12/2025	5 000 000,00	8,49%	46 726
28/10/2025	27/11/2025	4 000 000,00	8,49%	28 101
29/10/2025	28/11/2025	2 000 000,00	8,49%	14 051
Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de l'exercice
21/11/2025	31/12/2025	4 000 000,00	8,49%	37 381
27/11/2025	06/01/2026	4 000 000,00	8,49%	31 910
28/11/2025	07/01/2026	2 000 000,00	8,49%	15 499
01/12/2025	31/12/2025	2 500 000,00	8,49%	17 563
02/12/2025	21/01/2026	7 000 000,00	8,49%	47 988
03/12/2025	02/01/2026	5 000 000,00	8,49%	32 860
16/12/2025	15/01/2026	1 500 000,00	8,49%	5 439
18/12/2025	27/01/2026	1 000 000,00	8,49%	3 191
19/12/2025	28/01/2026	2 500 000,00	8,49%	7 408
22/12/2025	21/01/2026	1 000 000,00	8,49%	2 266
31/12/2025	30/01/2026	4 000 000,00	8,49%	906
<b>Total</b>		<b>196 500 000</b>		<b>1 785 877</b>

3 - La CIL a réalisé, au courant de l'exercice précédent, des opérations de financement qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et ce, sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de l'exercice
08/12/2024	07/01/2025	500 000,00	9,24%	863
31/12/2024	30/01/2025	5 000 000,00	9,24%	36 973
<b>Total</b>		<b>5 500 000</b>		<b>37 836</b>

4- La CIL SICAR loue un bureau au sein de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2025 est de 9.262 DT en HT.

5- Une convention de mise à disposition de personnel, a été conclue le 01 Octobre 2023, avec la société CIL SICAR dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la mise à disposition de la CIL SICAR de deux employés de la CIL pour assurer certaines fonctions au sein de cette dernière.

En rémunération de ladite mise à disposition, la CIL SICAR prendra en charge une partie des charges salariales supportées au titre de ces deux employés, avec une marge forfaitaire de 15%.

Le montant des charges salariales refacturées en 2025 par la CIL à la CIL SICAR s'est élevé à 42 000 DT, et la marge forfaitaire s'est établie à 6 300 DT.

- **AUTRES PARTIES LIEES**

#### **Certificats de dépôts :**

1- La CIL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 04 Octobre 2024 et échéant 29 Septembre 2025, au taux facial de 10,24%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 69.988 DT.

2- La CIL a réalisé, en 2025, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI ALIA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH, pour un montant de 500.000 DT, émis le 23 avril 2025 et échéant 18 avril 2026, au taux facial de 8,91%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 28.668 DT.

3- La CIL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le DG Mr SOUKI SALAH détaillés comme suit :

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de l'exercice
29/09/2025	24/09/2026	500 000,00	8,9%	10 640
29/09/2025	07/04/2026	500 000,00	8,7%	10 803
<b>Total</b>		<b>1 000 000</b>		<b>21 443</b>

4- La CIL a réalisé, en 2025, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Générale Oblig-Sicav (GO-SICAV), pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 18 Décembre 2025 et échéant 27 Janvier 2026, au taux facial de 8,49%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 3.191 DT.

#### **Cession de véhicule**

Le conseil d'administration réuni le 29 Mai 2025 a pris acte de la cession de l'ancien véhicule du Directeur général, acquis le 29 novembre 2017 et dont la valeur comptable nette est nulle. L'offre la plus élevée, d'un montant de 60 000 dinars payable au comptant, a été présentée par l'épouse du Directeur général.

Le Conseil a autorisé ladite cession, portée à sa connaissance a posteriori.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société en 2025, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 528.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'exercice 2025 de :

- ✓ Une rémunération brute de 518.400 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

**NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**A- ENGAGEMENTS DONNES :**

**A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 28.402.230 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

**A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 106.169.277 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2025.

**A-3- Engagements sur titres**

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

**B- ENGAGEMENTS RECUS**

**B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 306.587.202 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

**B-2- Garanties réelles reçues**

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 27.904.213 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

**B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs**

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 137.904.782 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

**C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

**C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 65.000.000 DT et correspondent à un crédit obtenu auprès d'un bailleur de fonds local.

**NOTE 40 : GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX (SGES)**

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une finance responsable et durable, la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) a mis en place un Système de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux (SGES) visant à intégrer les facteurs environnementaux et sociaux dans son processus de gestion des risques et d'octroi des financements.

Cette démarche s'appuie sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

### 1. Gouvernance ESG

La gouvernance du dispositif SGES s'articule autour des instances suivantes :

- **Le Conseil d'administration** approuve la politique environnementale et sociale de la société et supervise les orientations stratégiques en matière de gestion des risques ESG.
- **Le Comité de direction**, rattaché au Conseil, assure la mise en œuvre opérationnelle de cette politique et veille à l'intégration des exigences SGES dans le processus d'analyse et d'approbation des financements.
- **Dans ce cadre, la catégorie SGES du client et du projet financé est systématiquement examinée avant la validation du dossier de financement**, afin de s'assurer de la conformité avec les exigences environnementales et sociales applicables.

Ce dispositif permet d'intégrer l'analyse ESG dans la chaîne de décision et dans le dispositif global de gestion des risques de la société.

### 2. Stratégie ESG

La stratégie ESG de la société repose sur l'intégration progressive des considérations environnementales et sociales dans ses activités de financement, notamment à travers :

- l'adoption d'une **politique environnementale et sociale** définissant les principes de gestion des risques ESG ;
- l'encouragement des investissements dans des équipements productifs plus efficaces sur le plan énergétique et moins polluants ;
- la prise en compte des exigences de conformité à la réglementation environnementale et sociale applicable aux entreprises financées.

Cette approche vise à favoriser une croissance durable du portefeuille de financement tout en limitant les risques environnementaux et sociaux susceptibles d'avoir un impact financier ou réputationnel.

### 3. Gestion des risques environnementaux et sociaux

Dans le cadre du SGES, les projets financés font l'objet d'une catégorisation selon leur niveau de risque environnemental et social, conformément aux standards internationaux utilisés par les institutions financières de développement.

Les catégories utilisées sont notamment :

- **Catégorie A** : projets présentant des impacts environnementaux ou sociaux significatifs ;
- **Catégorie B+ et B** : projets présentant des impacts modérés nécessitant des mesures d'atténuation ;
- **Catégorie C** : projets présentant des impacts environnementaux et sociaux faibles ou négligeables.
- **FI** : institutions financières et projets comportant une intermédiation financière comme les intermédiaires financiers, les assureurs et les établissements financiers.
- **E** : Client appartient à la liste d'exclusion (exemple : vendeur de tabac, alcool) : projet non finançable par des ressources spéciales étrangères.

Cette classification détermine le niveau de diligence à réaliser lors de l'analyse du dossier (étude d'impact, questionnaire environnemental et social, ou absence de diligence spécifique pour les projets à faible impact).

L'évaluation SGES est intégrée au processus d'analyse des dossiers de financement et fait l'objet d'un suivi dans le cadre du reporting interne relatif aux risques.

#### 4. Indicateurs ESG

Dans le cadre du suivi du dispositif SGES, la société met progressivement en place des indicateurs permettant d'apprécier l'exposition du portefeuille aux risques environnementaux et sociaux.

À titre indicatif, les principaux indicateurs suivis se présentent comme suit :

- Répartition du portefeuille des financements réalisés en 2025 par catégorie SGES en montant :

Classe SGES	A	B	B+	C	E	F	Total général
En Montant	13 649 207	104 113 932	2 390 935	258 596 829	584 680	464 626	379 800 209
Répartition en %	3,6%	27,4%	0,6%	68,1%	0,2%	0,1%	

- Répartition du portefeuille des financements réalisés en 2025 par catégorie SGES en nombre :

Classe SGES	A	B	B+	C	E	F	Total général
En Nombre	111	1 282	31	3 479	12	6	4 921
Répartition en %	2,3%	26,1%	0,6%	70,7%	0,2%	0,1%	

Au titre de l'exercice 2025, l'analyse du portefeuille révèle une prédominance de financements classés dans des catégories à faible impact environnemental et social (E&S). Cette tendance reflète l'orientation stratégique de la société vers des activités présentant des risques limités. Ainsi, les mises en force ne nécessitant pas de diligences spécifiques en matière de SGES (catégorie C) représentent 68% de la production totale de l'année. La CIL poursuit activement le renforcement de son dispositif afin de consolider l'intégration des considérations environnementales et sociales dans l'ensemble de ses activités de financement.

#### NOTE 41 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 Mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

#### I- Rapport sur l'audit des états financiers

##### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 12 mars 2026, font apparaître un total du bilan de **758.467 KDT**, un bénéfice net de **21.384 KDT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **13.460 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### 1- Dépréciation des créances

#### *Risque identifié*

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2025, les créances brutes s'élèvent à 686.559 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 36.828 KDT et les agios réservés ont atteint 8.608 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

## 2- Évaluation du portefeuille titres

### *Risque identifié*

Les titres d'investissement s'élevaient, au 31 décembre 2025, à un montant net de 57.170 KDT comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

À la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la Compagnie Internationale de Leasing et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Compagnie Internationale de Leasing et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ainsi que les valeurs de marchés communiquées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel que présenté par le Conseil d'Administration du 12 mars 2026.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne, ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la société.

### **Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 13 Mars 2026**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**PROAUDIT**  
**Tarak ZAHAF**

**Le groupement**  
**Universal Auditing – CNBA UHY**  
**Hilal OUALI**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »**

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées**

**1-** Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2025, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 10.354.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2025, s'élève à : 105.562 DT.

**2-** La CIL a réalisé, en 2025, des opérations de cession de titres de participation, et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI au titre de frais de négociation boursière ainsi qu'au titre d'autres opérations, s'élèvent à 11.122 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

**3-** La CIL a conclu, le 18 Janvier 2025, avec la Compagnie Générale d'Investissement « C.G.I », une convention de compte courant en vertu de laquelle la CIL a mis à la disposition de la « CGI » un montant de 750.000 DT rémunéré au taux de 8% l'an. Ces intérêts sont payables en même temps que le remboursement du principal, à l'échéance convenue, soit au bout de 6 mois de la date de versement. Ledit montant est destiné au renforcement des fonds propres disponibles de la « CGI ».

Le produit d'intérêt comptabilisé à ce titre en 2025, s'est élevé à 30.000 DT.

**4-** La CIL a conclu, le 18 Juillet 2025, avec la Compagnie Générale d'Investissement « C.G.I », une convention de compte courant en vertu de laquelle la CIL a mis à la disposition de la « CGI » un montant de 900.000 DT rémunéré au taux de 8% l'an. Ces intérêts sont payables en même temps que le remboursement du principal, à l'échéance convenue, soit au bout de 6 mois de la date de versement. Ledit montant est destiné au renforcement des fonds propres disponibles de la « CGI ».

Le produit d'intérêt comptabilisé à ce titre en 2025, s'est élevé à 33.200 DT.

**5-** La CIL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de l'exercice
23/04/2025	23/05/2025	500 000,00	8,91%	3 685
25/04/2025	24/07/2025	6 000 000,00	8,91%	130 738
25/04/2025	04/06/2025	5 000 000,00	8,91%	49 015
25/04/2025	24/06/2025	5 000 000,00	8,91%	73 164
02/05/2025	01/07/2025	2 000 000,00	8,5%	27 938
02/05/2025	10/08/2025	2 000 000,00	8,5%	46 133
02/05/2025	11/06/2025	2 000 000,00	8,5%	18 712
05/05/2025	04/07/2025	2 500 000,00	8,5%	34 922
23/05/2025	22/07/2025	500 000,00	8,5%	6 984
10/06/2025	10/07/2025	4 000 000,00	8,5%	28 134
16/06/2025	16/07/2025	5 000 000,00	8,5%	35 168
24/06/2025	24/07/2025	5 000 000,00	8,5%	35 168
01/07/2025	31/07/2025	2 000 000,00	8,5%	14 067
04/07/2025	02/09/2025	2 500 000,00	8,5%	34 922
10/07/2025	19/08/2025	4 000 000,00	8,5%	37 424
14/07/2025	02/10/2025	4 500 000,00	8,5%	83 424
14/07/2025	12/09/2025	4 000 000,00	8,5%	55 875
14/07/2025	13/08/2025	4 000 000,00	8,5%	28 134
16/07/2025	15/08/2025	5 000 000,00	8,5%	35 168
22/07/2025	21/08/2025	500 000,00	8,5%	3 517
24/07/2025	12/09/2025	6 000 000,00	8,5%	70 007
24/07/2025	02/09/2025	5 000 000,00	8,5%	46 780
31/07/2025	09/09/2025	2 000 000,00	8,5%	18 712
10/08/2025	09/09/2025	2 000 000,00	8,5%	14 067
13/08/2025	12/09/2025	4 000 000,00	8,5%	28 134
15/08/2025	24/09/2025	5 000 000,00	8,5%	46 780
19/08/2025	18/09/2025	4 000 000,00	8,5%	28 134
21/08/2025	30/09/2025	500 000,00	8,5%	4 678
02/09/2025	02/10/2025	5 000 000,00	8,5%	35 168
09/09/2025	29/10/2025	2 000 000,00	8,5%	23 336
09/09/2025	09/10/2025	2 000 000,00	8,5%	14 067
12/09/2025	11/11/2025	4 000 000,00	8,5%	55 875
12/09/2025	22/10/2025	6 000 000,00	8,5%	56 136
12/09/2025	02/10/2025	4 000 000,00	8,5%	18 800
Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de l'exercice
18/09/2025	28/10/2025	4 000 000,00	8,5%	37 424
22/09/2025	22/10/2025	2 500 000,00	8,5%	17 584
24/09/2025	24/10/2025	5 000 000,00	8,5%	35 168
22/10/2025	01/12/2025	2 500 000,00	8,49%	23 363
22/10/2025	21/11/2025	6 000 000,00	8,49%	42 152
23/10/2025	02/12/2025	7 000 000,00	8,49%	65 416
23/10/2025	12/11/2025	6 500 000,00	8,49%	30 514
24/10/2025	03/12/2025	5 000 000,00	8,49%	46 726
28/10/2025	27/11/2025	4 000 000,00	8,49%	28 101
29/10/2025	28/11/2025	2 000 000,00	8,49%	14 051
21/11/2025	31/12/2025	4 000 000,00	8,49%	37 381
27/11/2025	06/01/2026	4 000 000,00	8,49%	31 910
28/11/2025	07/01/2026	2 000 000,00	8,49%	15 499

01/12/2025	31/12/2025	2 500 000,00	8,49%	17 563
02/12/2025	21/01/2026	7 000 000,00	8,49%	47 988
03/12/2025	02/01/2026	5 000 000,00	8,49%	32 860
16/12/2025	15/01/2026	1 500 000,00	8,49%	5 439
18/12/2025	27/01/2026	1 000 000,00	8,49%	3 191
19/12/2025	28/01/2026	2 500 000,00	8,49%	7 408
22/12/2025	21/01/2026	1 000 000,00	8,49%	2 266
31/12/2025	30/01/2026	4 000 000,00	8,49%	906
<b>Total</b>		<b>196 500 000</b>		<b>1 785 877</b>

**6-** La CIL a réalisé, en 2025, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI ALIA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH, pour un montant de 500.000 DT, émis le 23 avril 2025 et échéant le 18 avril 2026, au taux facial de 8,91%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 28.668 DT.

**7-** La CIL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH détaillées comme suit :

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de l'exercice
29/09/2025	24/09/2026	500 000,00	8,9%	10 640
29/09/2025	07/04/2026	500 000,00	8,7%	10 803
<b>Total</b>		<b>1 000 000</b>		<b>21 443</b>

**8-** La CIL a réalisé, en 2025, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Générale Oblig-Sicav (GO-SICAV), pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 18 Décembre 2025 et échéant le 27 Janvier 2026, au taux facial de 8,49%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 3.191 DT.

**9-** Le conseil d'administration réuni le 29 Mai 2025 a pris acte de la cession de l'ancien véhicule du Directeur général, acquis le 29 novembre 2017 et dont la valeur comptable nette est nulle. L'offre la plus élevée, d'un montant de 60 000 dinars payable au comptant, a été présentée par l'épouse du Directeur général.

Le Conseil a autorisé ladite cession, portée à sa connaissance a posteriori.

## **B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

**1-** Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL.

Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

A ce titre, la CIL a constaté parmi ses produits de 2025, des intérêts pour un montant de 17.581 DT.

Le solde de la créance, y compris les intérêts cumulés, s'élève au 31 décembre 2025, à 522.772 DT et a été totalement provisionné.

**2-** Des conventions de gestion de fonds ont été conclues avec la société CIL SICAR, dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) détient une participation de 99,99 % du capital.

Le montant global des fonds déposés (hors celui de 2025) totalise la somme de 48.182.082 DT.

En contrepartie des prestations de gestion assurées, CIL SICAR perçoit une commission de gestion annuelle fixée à 1,25 % du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance égale à 10 % des revenus, dividendes, plus-values et de tout autre produit généré par lesdits fonds.

L'encours des fonds déposés s'élève, au 31 décembre 2025, à 44.508.366 DT et le montant total des commissions supportées par la CIL s'élève à 951.801 DT.

Date de libération	Montants libérés	Montant Remboursé	Encours	Commissions de gestion	Commissions de performance
14/03/2018	2 770 000	2 379 000	391 000	17 388	21 653
16/06/2019	3 140 582	1 294 716	1 845 866	39 257	25 000
22/06/2020	6 455 000	-	6 455 000	80 688	89 263
22/06/2021	6 830 000	-	6 830 000	85 375	15 147
24/06/2022	8 104 000	-	8 104 000	101 300	7 487
19/06/2023	11 080 500	-	11 080 500	138 506	132 176
20/06/2024	9 802 000	-	9 802 000	122 525	76 036
<b>Total</b>	<b>48 182 082</b>	<b>3 673 716</b>	<b>44 508 366</b>	<b>585 039</b>	<b>366 762</b>

3- Une convention de mise à disposition de personnel, a été conclue le 1<sup>er</sup> Octobre 2023, avec la société CIL SICAR dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la mise à disposition de la CIL SICAR de deux employés de la CIL pour assurer certaines fonctions au sein de cette dernière.

En rémunération de ladite mise à disposition, la CIL SICAR prendra en charge une partie des charges salariales supportées au titre de ces deux employés, avec une marge forfaitaire de 15%.

Le montant des charges salariales refacturées en 2025 par la CIL à la CIL SICAR s'est élevé à 42 000 DT, et la marge forfaitaire s'est établie à 6 300 DT.

4- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT, porté à 15.000 DT en 2025.

La CIL a, ainsi, supporté en 2025, une charge d'égal montant.

5- La CIL a conclu un contrat de location avec la société « CIL SICAR » portant sur un bureau d'une superficie de 15m<sup>2</sup>, servant comme siège social, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et moyennant le paiement d'un loyer annuel de 8.000 DT hors TVA payable trimestriellement d'avance et majoré de 5% l'an.

Le produit de loyer constaté à ce titre s'est élevé à 9.262 DT.

6- La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis.

Le montant annuel du loyer au titre de 2025 est de 36.360 DT en HT.

7- La CIL a conclu, le 15 Juillet 2024, avec la Compagnie Générale d'Investissement « C.G.I », une convention de compte courant en vertu de laquelle la CIL a mis à la disposition de la « CGI » un montant de 750.000 DT rémunéré au taux de 8% l'an. Ces intérêts sont payables en même temps que le remboursement du principal, à l'échéance convenue, soit au bout de 6 mois de la date de versement. Ledit montant est destiné au renforcement des fonds propres disponibles de la « CGI ».

Le produit d'intérêt comptabilisé à ce titre en 2025, s'est élevé à 2.167 DT.

**8-** La CIL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 04 Octobre 2024 et échéant 29 Septembre 2025, au taux facial de 10,24%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 69.988 DT.

**9-** La CIL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de l'exercice
08/12/2024	07/01/2025	500 000	9,24%	863
31/12/2024	30/01/2025	5 000 000	9,24%	36 973
<b>Total</b>		<b>5 500 000</b>		<b>37 836</b>

### **C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

**1-** Le conseil d'Administration réuni le 18 avril 2023 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute a été fixée à 528.000 DT payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais leurs afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

**2-** Le conseil d'Administration réuni le 18 avril 2023 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Sa rémunération brute a été fixée à 518.400 DT payable sur 12 mois.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais leurs afférents.

**3-** Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé de ces jetons de présence au titre de l'exercice 2025 et s'élevant à 216.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

**4-** Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 30.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 13 Mars 2026

## Les Commissaires aux Comptes

**PROAUDIT**  
**Tarak ZAHAF**

**Le groupement**  
**Universal Auditing – CNBA UHY**  
**Hilal OUALI**

### **Notes complémentaires aux états financiers individuels de la «CIL » arrêtés au 31/12/2025 :**

#### **1- Notes complémentaires relatives aux conventions nouvellement réalisées figurant au niveau rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

##### **❖ Cession de l'ancien véhicule du directeur général**

Bien que l'autorisation du Conseil d'administration ait été accordée a posteriori, la cession de l'ancien véhicule du Directeur Général, dont la valeur comptable nette est nulle, a été réalisée dans le respect de l'intérêt social de la société.

À cet effet, la société a procédé à un appel d'offres afin d'assurer la transparence et l'objectivité de l'opération. À l'issue de cette procédure, l'offre financière la plus élevée a été retenue. Cette offre a été présentée par l'épouse du Directeur Général.

##### **❖ Convention compte courant associé avec la CGI :**

La convention de compte courant associé conclue avec la société CGI s'inscrit dans l'objectif de renforcer les fonds propres de cette dernière, filiale détenue à hauteur de 99,96 % par la CIL.

Les intérêts annuels sont calculés sur la base du taux standard de 8 %, correspondant au taux applicable en droit commun aux sommes mises à la disposition des associés. Ce taux a notamment été retenu pour des considérations fiscales.

Il est par ailleurs estimé que cette opération ne porte pas atteinte à l'intérêt social et demeure conforme à l'intérêt général du groupe.

##### **❖ Convention avec la société « AGRO SERVICE » :**

Les intérêts annuels sont calculés sur la base du taux standard de 8 %, correspondant au taux de droit commun applicable aux sommes mises à la disposition des associés.

Par ailleurs, pour des considérations fiscales, les intérêts relatifs à ce compte courant doivent être comptabilisés. Par ailleurs, les provisions constatées au titre de ces intérêts ne sont pas fiscalement déductibles et font, en conséquence, l'objet d'une réintégration au niveau du résultat fiscal.

## 2- Notes complémentaires aux notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2025 :

### ❖ Note complémentaire à la note 5.3 « analyse et classification des créances sur la clientèle » expliquant la baisse du ratio de couverture :

Le ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les agios réservés est passé de **63,27% au 31 décembre 2024** à **61,01% au 31 décembre 2025**, enregistrant ainsi une légère baisse.

Cette évolution s'explique essentiellement par un effet de structure au niveau de la répartition des créances classées entre les différentes catégories de risque, conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24.

La hausse des créances relevant de catégories faiblement provisionnées (B2), combinée à la diminution relative des créances fortement provisionnées (B4), a mécaniquement entraîné une baisse du ratio global de couverture.

### ❖ Note complémentaire à la note 7 « Portefeuille titre commercial » : détaillant les émetteurs des certificats de dépôt :

Les certificats souscrits correspondent à un seul certificat de dépôt émis auprès de la BIAT, pour un montant de 12 MDT.

### ❖ Note complémentaire à la note 8 « Portefeuille d'investissement » :

#### **Concernant les raisons ayant conduit au dépassement du seuil de détention de 20 % prévu par l'article 75 de la loi bancaire :**

La CIL détient plus de 20% dans certaines sociétés n'exerçant pas dans le domaine bancaire et financier, ces dépassements relevés concernent des situations exceptionnelles résultant de cas de force majeure, liés aux difficultés économiques rencontrées par les sociétés Techno Cap-Bon, TH Consulting et Economic Auto. Ces circonstances imprévues ont empêché le respect des engagements de rétrocession dans les délais initialement prévus.

Par ailleurs, la CIL a intégralement provisionné ces participations, ramenant ainsi le risque encouru à zéro pour l'établissement.

Enfin, la CIL est activement à la recherche d'opportunités de cession de ces participations.

#### **Concernant les règles d'évaluation des fonds gérés :**

Les titres sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

### ❖ Note complémentaire à la note 14 « Autres Passifs » détaillant la rubrique « provisions pour divers risques » :

Les provisions pour divers risques correspondent à un montant comptabilisé par la société afin de se prémunir contre les différents risques d'exploitation auxquels elle peut être exposée.

### ❖ Note complémentaire à l'état de résultat expliquant l'augmentation enregistrée de la rubrique « produits nets » :

La hausse du produit net de leasing de 9,55% est expliquée par :

- L'augmentation de l'encours financiers de leasing qui passe de 603 975 mDT à fin 2024 à 636 384 à fin 2025 soit une augmentation de 5,37% ;
- La diminution de la variation des agios réservés de 33 %, qui s'établit à -1 189 mDT à fin 2025 contre -1 799mMDT à fin 2024, résultant d'une amélioration du ratio des actifs non performants ;

- Une légère augmentation des intérêts et charges financières, de seulement 1,57 %, a été observée, malgré une hausse des emprunts et dettes assimilées de 3,59 %. Cette faible progression s'explique principalement par la baisse du TMM.

❖ **Note complémentaire à la note 24 « dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées » précisant si lesdites créances ont fait l'objet ou non d'une autorisation par le conseil d'administration de la société :**

Les créances radiées relatives à l'exercice 2025 ont été autorisées par le conseil d'administration n° 166 du 12 mars 2026 qui a approuvé les états financiers de la société.